



Conseil Communal Séance du 25 novembre 2019

Réponse à l'interpellation de Monsieur Fabrice DREZE et Madame Diana NICOLIC

Objet : Mesures d'encadrement pour l'implantation des bars à chichas

Madame la Cheffe de groupe, Monsieur le Conseiller,

La législation fédérale interdit l'usage du tabac au sein des établissements ouverts au public.

En son sein, un fumoir peut être installé pour autant que sa superficie ne dépasse pas 25% de celle de l'établissement.

La chicha est une autre manière d'user du tabac. La législation fédérale s'applique donc telle quelle.

Un établissement s'appelant « bar à chichas » et consacrant plus de 25% de son espace à l'usage du tabac est donc illégal, fusse-t-il autorisé par un règlement communal.

Les sanctions, principalement des amendes, sont prévues par la législation fédérale.

L'usage du tabac via la chicha nécessite la combustion de charbon avec une production importante de CO. Le CO est un gaz mortel.

Les établissements usant de la chicha en lieu clos et fermé, outre la problématique du tabac, exposent les usagers et les travailleurs à un risque sérieux.

Dès lors, à Liège, les contrôles du secteur sont organisés par le SPF Santé, la Police mais aussi les services de l'IILE.

En fonction des taux de CO enregistrés, des établissements ont été fermés séance tenante.

La fermeture a été ensuite notifiée par voie d'arrêté.

Parallèlement, les établissements sont verbalisés sur base de la loi du 24/01/1977, relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits.

Enfin, si ces établissements posent problème en causant des troubles à l'ordre public, la police administrative générale s'applique, permettant une fermeture de 3 mois maximum.

Des dispositions particulières existent en cas de trafic de drogue, avec une fermeture limitée à 6 mois maximum.

Enfin, l'établissement peut aussi être fermé en cas de non-respect des normes incendies et sécuritaires.

Toutes ces législations sont mises en œuvre lors des contrôles interdisciplinaires effectués.

Le dernier en date a eu lieu le samedi 9 novembre 2019. Deux établissements ont été fermés.

WILLY DEMEYER